



Aux membres et
Parents des membres

Genève le 21 août 2020

Concerne : Assemblée générale ordinaire

Convocation

Madame, Monsieur, Cher Membre,

Conformément à l'article 15 des statuts vous êtes invité à l'assemblée générale qui se tiendra le :

**Mardi 15 septembre
19h00
Buvette des Ranches**

Les propositions individuelles devront parvenir au comité par écrit au plus tard le 31 août 2020.

Nous vous rappelons, que ne peuvent voter que les personnes majeures, les membres mineurs peuvent être représentés par le titulaire de l'autorité parentale qui pourra prendre part aux débats et aux votations.

Conformément aux statuts, seules les personnes ayant acquitté leurs cotisations seront autorisées aux débats et votations.

Dans le cadre des mesures sanitaires édictée par le canton et la commune de Vernier, le masque sera obligatoire si la distanciation ne peut être garantie (1,5m)

En vous remerciant pour votre présence, je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, Cher Membre, mes meilleures salutations.

Hugues Rosset
Président

L'ordre du jour est publié sur le site internet du club